

MAIRIE DE SAUZON

56360 SAUZON

☎ : 02.97.31.62.79

mail : mairiedesauzon@wanadoo.fr

INSCRIPTION CANTINE MUNICIPALE ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

Identité des parents * :

Nom et prénoms du père :

Adresse :

Nom et prénoms de la mère :

Adresse :

Pour vous joindre en cas de nécessité ou d'urgence * :

Tél : du père : fixe : Mobile :

Professionnel :

Employeur : Désignation :

Adresse :

Tél de la mère : fixe : Mobile :

Employeur : Désignation :

Adresse :

Inscrit mon enfant * :

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance :

École : Classe :

A la cantine municipale de SAUZON les jours suivants :

(Cocher les jours où votre enfant déjeunera à la cantine municipale)

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	JAMAIS	OCCASIONNELLEMENT

Pour la correspondance et les informations * :

Mail du père :

Mail de la mère :

Facturation * :

Parent titulaire de la CAF ou de la MSA pour l'enfant inscrit :

N° allocataire CAF ou MSA (à remplir obligatoirement) :

Paiement :

Le paiement se fait à réception de la facture :

- **Par carte bancaire** sur le site www.tipi.budget.gouv.fr

Site PAYfip sécurisé et gratuit de la DGFIP disponible 24 h/24 et 7 jours/7 (sous réserve de sa mise en place à la rentrée).

- **Par prélèvement à l'échéance.** Dans ce cas un mandat de prélèvement SEPA doit être établi.

- **Par chèque à l'ordre du Trésor Public.** Vous devez joindre votre chèque au talon à lecture optique détachable qui figure au bas de l'Avis de Somme A Payer. Vous glissez le tout dans l'enveloppe à fenêtre fournie à cet effet à destination du Centre d'encaissement dont l'adresse est préimprimée sur le talon. Vous affranchissez et remettez votre pli à la Poste.

- **En espèces auprès du Régisseur ou au guichet de la Trésorerie.** Ce moyen de paiement qui a vocation à disparaître ne doit être utilisé qu'en dernier ressort.

*MENTIONS OBLIGATOIRES

N.B. Toute absence doit impérativement être signalée au secrétariat de la Mairie le plus tôt possible et au plus tard une semaine à l'avance, à l'exception du cas de maladie qui doit être prévenu au plus tard le matin avant 9 h, par téléphone au 02.97.31.61.27 cantine, soit en déposant un mot dans la boîte aux lettres de la cantine, et en dernier lieu au secrétariat de la mairie 02.97.31. 62. 79.

L'absence signalée entraînera la déduction du repas.

N.B. Toute inscription(s) occasionnelle(s) devra(ont) être formulée(s) au moins une semaine à l'avance auprès de la mairie au 02.97.31.62.79, en dessous de ce délai la demande devra être formulée auprès de la responsable de cantine 02. 97.31.61.27. Seule cette dernière, en fonction des mouvements occasionnels survenus, pourra juger de la recevabilité de ladite demande.